

# Il faut sauver Karola !

Le 16<sup>ème</sup> Café Citoyen à l'initiative du CESIR s'est tenu samedi 22 juillet à La Combe à l'eau sur le thème : Quel avenir pour Karola ?

Plus de cinquante personnes s'étaient senties concernées par le devenir du site militaire en venant débattre sur le sujet à l'appel de Michel Terrasson, président du CESIR\*.

Entre la préservation de l'environnement et l'institution d'un mémorial, les perspectives sur l'avenir de Karola divergent. Après qu'Agathe Aoustin, chercheur inventaire au service du patrimoine de la Communauté de Communes, ait ouvert la séance par une description très complète du site, le débat a suscité beaucoup de questions.

## Rappel historique

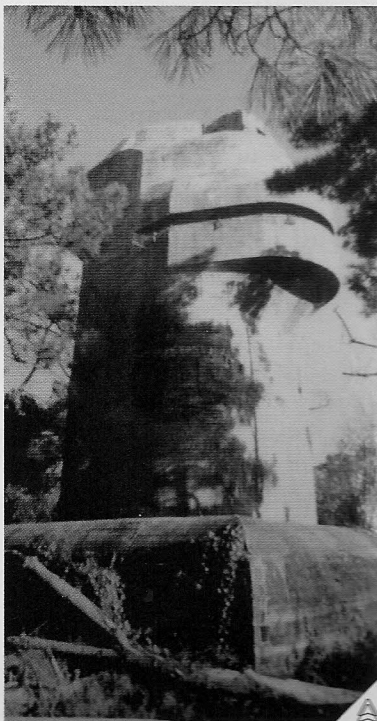
Le site militaire implanté sur 35 ha de forêt domaniale abrite trois des trente-cinq batteries allemandes positionnées sur l'île de Ré en 1940. Karola, Kathe et Kora, mailons importants du mur de l'Atlantique, ont été désarmées en 1962 puis déminées. Un seul tir y a été enregistré pendant toute la période martiale.

L'architecture particulière sur sept niveaux de la tour Karola, la disposition des canons de 203 mm et de 150 mm, les postes de surveillance, la station radar, le quartier de commandement, l'infirmerie, les écuries, la cantine et autres baraquements, composent un ensemble témoin indéniable de la guerre de 39/45.

« L'intérêt de Karola, actuellement propriété de l'État, est multiple a précisé Agathe Aoustin, historique, environnemental, patrimonial et même social car beaucoup de Rétais mais aussi des Polonais ont travaillé sur le site » affirmation confirmée par Mr Bodin, ancien maire d'Ars ainsi que par d'autres participants dont le souvenir était intact.

## Et maintenant, qu'en fait-on ?

Quand l'armée rétrocèdera-t-elle le site et à qui ? Au ministère



La tour d'observation Karola.

de l'agriculture ? A l'ONF ? La Communauté de Communes aurait-elle la compétence pour le gérer ? L'armée y fait-elle encore des exercices ? A-t-on le droit d'y aller ? Le président Michel Terrasson a balayé rapidement les questions car : « Ce n'est pas ici le propos du débat » puis il a lancé : « Qu'est-ce que vous voulez en faire, vous Rétais ? »

Sous la tempérance de Michel Lardeux qui structurait le débat, l'assemblée a formulé ses propositions et ses réflexions. Le peintre Catherine Métais, particulièrement impliquée pour avoir consacré beaucoup de temps sur le terrain, alertait l'assemblée sur la richesse écologique des lieux, ce qui a amené une autre question : Un inventaire biologique a-t-il été dressé ? En effet le site, interdit au public depuis 70 ans, a su préserver certaines espèces devenues rares.

« Karola se dégrade, intervint la responsable du Site du Fort de la

Prée (La Flotte), si rien n'est fait le site sera perdu ». Elle propose de l'ouvrir de façon contrôlée aux touristes, ce qui permettrait une préservation historique et environnementale, tout en entretenant un devoir de mémoire et de transmission. Tout le monde s'accorde donc pour défendre Karola, oui mais comment ? Une étape reste à franchir, et non la moindre, le transfert de compétence de l'armée à l'ONF.

## On se perd en conjectures

Alain Demaizière, se présentant comme simple résident secondaire, prit alors la parole en lisant deux lettres ministérielles de 2001 affirmant que la Défense s'engagera à laisser le site à l'ONF « le jour où il ne sera plus utile à l'armée » (??). Puis d'enchaîner sur la gestion du site, sur lequel il envisage un mémorial de guerre, à l'image du Bunker, ce musée de La Rochelle implanté dans des anciens locaux de commandement. « On pourrait également y exploiter le bois, y faire des recherches sur la frange dunaire soustraite à l'action de l'homme, y faire une piste cyclable supplémentaire et agrémenter le tout d'un parking en lieu et place d'un terrain

mitoyen que l'ONF possède derrière la déchetterie. »

Ces propos, savamment étudiés, soulevèrent l'approbation de la majorité des citoyens présents au café. Le nerf de la guerre étant l'argent, on se demandait ensuite si le site serait éligible à l'écotaxe, question à laquelle Michel Terrasson fit une réponse de Gascon : Oui et non, comme aurait pu y répondre n'importe quel membre la CdC précisa-t-il.

« S'il y a une volonté politique, il faut faire quelque chose maintenant affirmait alors Alain Demaizière, créer une association Karola, désigner un responsable de projet et inscrire le sujet dès maintenant dans le PLUI ».

Oui mais sur le terrain d'entraînement, les hélicoptères Dauphin sont toutes les semaines en exercice, entendait-on encore dans la salle. Au sortir de la séance, il faisait beau mais quelques perturbations persistaient en altitude. ▀

» Véronique Hugerot

\* Conseil Économique et Social de l'île de Ré

Patrimoine

# Quel avenir pour Karola ?

*Le devenir du site militaire Karola, datant de la Seconde Guerre mondiale, était au menu du 16<sup>e</sup> café citoyen organisé samedi 22 juillet à Ars par le Conseil économique et social de l'île de Ré.*

Sous le tivolì du snack du camping de La Combe à l'eau, une petite cinquantaine de personnes s'est réunie pour discuter de l'avenir de Karola. Mystérieux prénom pour un lieu qui l'est presque autant. Le sujet intéresse manifestement de nombreux passionnés et curieux. Dans une première partie, ces citoyens concernés ont écouté une spécialiste. Agathe Aoustin est chercheur inventaire au service patrimoine et architecture de la Communauté de communes de l'île de Ré. Elle a introduit le sujet à un public avide d'explications précises.

## **Propriété de l'État, interdit au public**

Le site était un maillon important du "mur de l'Atlantique", une succession d'ouvrages bétonnés allemands construits pendant la Seconde Guerre mondiale. L'île de Ré accueille trente-cinq positions militaires. Tous ont été baptisés de prénoms féminins, d'où l'ensemble Kora-Karola-Kathe. Trois positions



*Le site militaire est aujourd'hui envahi par la végétation. Toutefois, il arrive aux hélicoptères militaires de Laleu de venir faire leurs exercices sur le terrain. Photo Archives Le Phare de Ré*

prénoms féminins, d'où l'ensemble Kora-Karola-Kathe. Trois positions au bout de l'île sur la commune d'Ars-en-Ré. La tour d'observation et de direction de tir a survécu, ainsi que certains encadrements à canons. Si ces derniers étaient standardisés, cette grande tour est spéciale. L'architecte est inconnu, mais sa construction a été adaptée à la morphologie du terrain ce qui lui donne une curieuse formation.

Parmi les personnes présentes, certaines se souvenaient de cette époque. L'arrivée des Allemands, un père ou un frère mobilisé au front, et les souvenirs ont refait surface. Un homme se souvient qu'enfant, son frère et lui jouaient dans les terrains abandonnés de Karola. Le lieu est pourtant un site militaire, propriété de l'État, et interdit au public. Mais pour la majori-

*Le site militaire est aujourd'hui envahi par la végétation. Toutefois, il arrive aux hélicoptères militaires de Laleu de venir faire leurs exercices sur le terrain.* Photo Archives Le Phare de Ré

té des participants, l'interdiction est facile à contourner et absolument pas respectée. Un homme évoque même des tags et des *rave partys*.

Le site possède un intérêt historique indéniable, ainsi qu'un intérêt écologique que tous ici veulent protéger. Des orchidées endémiques poussent en effet dans cette zone.

### Préservation de l'espace historique et environnemental

C'est là le cœur du débat. Le site est laissé à l'abandon et risque des dégradations, autant par le temps que par des passages touristiques non contrôlés. La responsable du fort La Prée, à La Flotte, a effectué une intervention saluée par

le Conseil économique et social de l'île de Ré (Césir). Prenant l'exemple sur le patrimoine dont elle a la charge, elle prédit : *"Si rien n'est fait, Karola sera perdue."* Sa proposition est d'ouvrir le site aux touristes tout en le contrôlant. Ainsi, la préservation de l'espace historique et environnemental s'alliera avec un devoir de mémoire et de transmission.

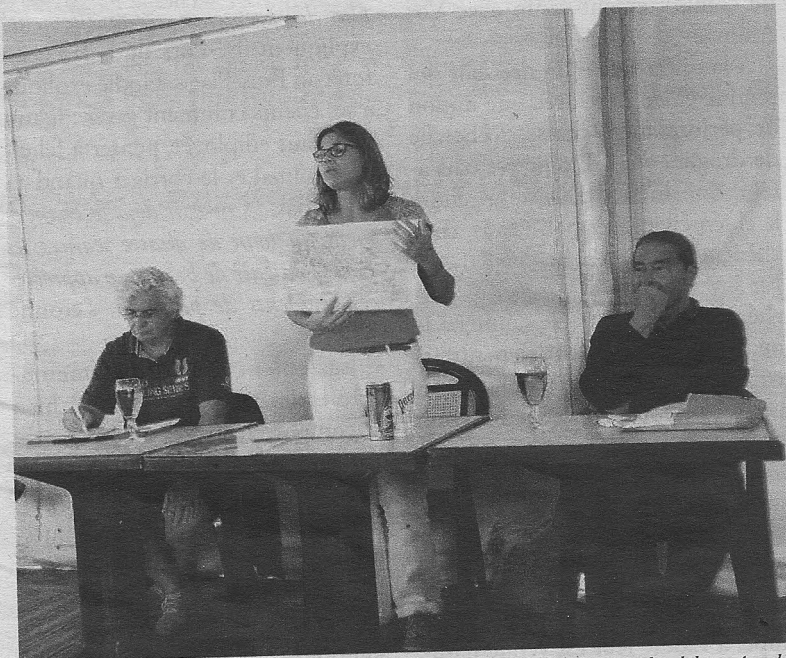
*"On ne veut pas d'un Disneyland !"* Les premières remarques ne tardent pas. L'artiste Catherine Métails propose d'entretenir les ruines militaires et les plantes en laissant l'accès aux seuls chercheurs. Une idée assez peu partagée il faut dire.

### Créer une association

Michel Lardeux, qui animait ce 16<sup>e</sup> café citoyen, rappelle toutefois que ces projets ne seront pas possibles avant d'avoir réglé un problème : tant que l'État est propriétaire, la CdC ne pourra mener à bien ces plans. L'idée est la réincorporation du terrain à la CdC ou à l'Office national des forêts (ONF). Il faudra également prendre en compte l'actualité administrative de l'île de Ré : Plan de prévention des risques naturels, Plan local d'urbanisme intercommunal, Natura 2000, etc..

À l'issue de ce temps d'échanges, un homme lance l'idée de créer une association qui rassemblerait les défenseurs de la zone. Ensemble, ils voudraient interpeller la CdC et les ministères compétents. Peut-être là la solution pour préserver Karola. ■

Clara Robert-Motta



Le café citoyen a eu lieu en présence de Michel Lardeux, animateur du débat, Agathe Aoustin, du service patrimoine et architecture de la CdC, et Michel Terrasson, président du Césir (de gauche à droite).

Photo C.R.-M.